

L'insertion par l'Activité Économique : modalités de mise en œuvre d'une action socialement responsable

L'insertion par l'Activité Economique : modalités de mise en œuvre d'une action socialement responsable

- ✦ **Sensibilisation** des services internes et action de promotion du dispositif porté par la ville en externe
- ✦ **Accompagnement et assistance technique des donneurs d'ordre** privés ou publics pour la mise en œuvre du volet IAE : conseil sur les marchés ou lots à clausurer, rédaction des documents administratifs et juridiques, qualification et quantification des heures...
- ✦ **Conseil auprès des entreprises attributaires** de marchés clausés (aide au recrutement de public dit éloigné de l'emploi, informations sur les modalités d'embauche, de formation et de pré-qualification...)
- ✦ **Animation d'une plateforme territoriale** (impliquant les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation : Pole Emploi – Mission Locale – PLIE – et mise en réseaux des SIAE : structures d'insertion par l'activité éco)
- ✦ **Suivi et évaluation du dispositif**

L'insertion par l'Activité Economique : une dynamique emploi, impulsée par la ville et partagée par tous

- ✚ Au 1^{er} Nov. 2014 : **62 000 heures** d'insertion réalisées sur un objectif contractuel de 55 800 heures (soit 111% de l'objectif atteint et dépassé), avec encore 7 opérations en cours (et 22 terminées).
- ✚ **La ville réalise à elle seule 47% de ces heures**, le reste étant partagé entre 7 autres Maitres d'Ouvrage (dont 2 promoteurs privés), impliquant **98 entreprises**.
- ✚ Ces heures ont permis la signature de **260 contrats de travail pour 147 participants** (personnes en parcours d'insertion).

Zoom sur le public Demandeur d'Emploi bénéficiant du dispositif

Situation avant la mise en emploi

- 40% jeunes de – de 26 ans sans qualification
- 35% allocataires de minimas sociaux (RSA – ASS - TH...)
- 20% DELD (demandeurs d'emploi longue durée > 12 mois)
- 5% seniors de + 50 ans

Sexe : 88 % d'hommes / 12 % de femmes

Niveau de Formation

- 70% ont un niveau V bis ou V (3^{ème} ou 1^{ere} année de CAP, BEP)
- 23% ont un niveau VI ou 9 (proche de l'illettrisme ou diplôme étranger)
- 4% ont un niveau IV ou III (bac à bac+2)

Zoom sur le public Demandeur d'Emploi bénéficiant du dispositif

Tranche d'âge à l'entrée

- 42 %— de 26 ans
- 36 % de 26 à 40 ans
- 20 % de 41 à 50 ans
- 2 % ont 51 ans et +

Modalités d'embauche

- 63 % via ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)
- 19 % via AI (association intermédiaire)
- 10 % via EI ou GEIQ (entreprise d'insertion ou groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)
- 5 % en embauche directe
- 3 % via ETT (entreprise de travail temporaire « classique »)

IMPACTS DU DISPOSITIF

+ Sur les 147 personnes en parcours d'insertion, 87 sont sorties du dispositif :

- 25 % sont en CDD ou en CDD Intérim > 6 mois
- 20% sont en CDI
- 22% ont été réorientés vers leur prescripteurs après leur parcours
- 15% sont en emplois aidés, ou dans des structures de mise à disposition, ou en alternance, ou en créer leur affaire
- 17% autres : déménagement, problématique santé, justice ...

+ Situation 6 mois après le début du 1^{er} contrat :

70% sont en emploi ou en formation

+ Situation 12 mois après le début du 1^{er} contrat :

52 % restent en emploi ou en formation